

Municipalité de Lausanne Monsieur Grégoire Junod Syndic de Lausanne Case postale 6904 1002 Lausanne

Lausanne, le 30 novembre 2020

Monsieur le Syndic, Madame la Présidente du Conseil communal,

C'est avec gratitude que la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL) s'adresse à vous aujourd'hui. Par l'acceptation du préavis « Soutien au pouvoir d'achat des ménages et au commerce de proximité », la Municipalité et le Conseil Communal ont posé les fondements du plan de relance de l'activité commerciale à Lausanne à hauteur de 7.8 millions de francs. Ce soutien au commerce de proximité est le fruit d'une collaboration entre la Ville de Lausanne et la SCCL. Dans un premier temps, il s'est matérialisé par l'envoi de bons de réduction à plus de 115'000 citoyens lausannois majeurs. Puis, dans un second temps, suivra la distribution de bons d'achat aux ménages ayant des revenus modestes.

N'en déplaise à quelques commerçants mécontents et anonymes dont les propos ont été repris par un journaliste du 24 Heures, mardi 24 novembre dernier, cette opération peut d'ores et déjà être qualifiée d'énorme succès. Le titre accrocheur de l'article, qui se résume à la position toujours trop simpliste « grands contre petits », ne reflète en rien la réalité – cette position dogmatique étant aujourd'hui dépassée. De plus, à ce jour, aucune donnée quantitative ne permet de confirmer que les grandes enseignes encaissent plus de bons que les petits détaillants – pour l'instant nous pouvons presque affirmer le contraire.

Dans les faits, depuis l'annonce du projet lors de la conférence de presse du 25 septembre dernier, plus de 170 magasins (et nous en acceptons de nouveaux tous les jours) ont rejoint Enjoy Lausanne. Nous comptons aujourd'hui 315 enseignes partenaires, dont l'extrême majorité sont des « petits » détaillants de la capitale vaudoise, ravis. Chaque jour depuis l'envoi des bons à la population lausannoise, nous recevons des appels et courriels de clients ou commerçants nous félicitant pour cette opération d'envergure et inédite à Lausanne.

Les 5% de commission perçue à l'encaissement des bons, objet de controverse, permettent justement la mise sur pied coûteuse de l'action – que certains comparent à tort avec l'action WelQome du Canton en oubliant bien vite que les commerces de détail ont justement été écartés des deux volets WelQome.

Pour soulager les marges des petits détaillants la SCCL prend en charge, de sa poche et pour ses membres, une écrasante majorité de petites ou très petites enseignes lausannoises, une partie considérable de la commission perçue. Sur 315 magasins participants à Enjoy Lausanne, quasiment deux tiers bénéficient de cette prestation. Ainsi, pour plus de 200 magasins partenaires Enjoy Lausanne, la commission perçue s'élèvera pour finir à seulement 1.5%, taux comparable à celui d'une carte de crédit.

En effet, la SCCL restituera 3.5% aux enseignes membres ayant encaissé moins de 5'000 CHF de bons sur une période de 6 mois – cf. Annexe 2 aux conditions générales Enjoy Lausanne. Afin de profiter de cette restitution partielle de la commission, nous invitons tous les petits détaillants lausannois, pour qui la commission de 5% peut s'avérer trop élevée, à nous rejoindre. Le but de notre société coopérative est de mettre en valeur le commerce de détail. Elle apporte à ses membres un soutien administratif, des conseils et un ensemble de services leur permettant de suivre l'évolution de leur branche. En ces temps difficiles, il est important de s'unir et de s'entraider!

Confiante des éléments énoncés dans les paragraphes précédents, la SCCL invite les journalistes et toutes les personnes qui contestent ce magnifique plan de relance à laisser de côté leurs convictions profondes ou idéologiques et d'aller faire un tour en ville de Lausanne avec un œil neutre. S'arrêter chez les commerces Enjoy Lausanne, ceux qui ne font pas de vagues car trop occupés à encaisser des bons de réduction par dizaines, et leur demander ce qu'ils pensent du plan de relance. La réponse risque de les surprendre fortement.

Finalement, comme vous aurez pu le lire entre les lignes, la Société coopérative des commerçants lausannois souhaite également, par cette lettre ouverte, mettre un terme à cette vision dépassée et fallacieuse de la réalité selon laquelle grands et petits détaillants se vouent une haine et une guerre sans merci. Certes les deux types d'enseigne ont parfois des positions différentes, mais la réalité se veut bien plus pragmatique et dynamique. Lausanne, capitale du Canton de Vaud, constitue un centre-ville riche d'une abondante diversité d'offres commerciales et de ce fait représente un immense centre commercial à ciel ouvert pour le plus grand plaisir de ses citoyens et visiteurs. Les uns ne peuvent survivre sans les autres, car les détaillants lausannois, grands ou petits, sont avant tout des commerçants.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette lettre et vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame la Présidente du Conseil Communal, l'expression de notre haute considération.

Société coopérative des commerçants lausannois

Filippo BOTTICINI

Président N

Philippe BOVET

Vice-Président

Copie : M. Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal ; Mme Anne Berguerand, Conseillère communale ; lettre ouverte à la presse